

UNE AUTRE FONCTION PUBLIQUE

«La véritable modernisation des administrations publiques doit reposer sur des valeurs partagées et donner un sens autre que de seules aspirations gestionnaires», selon le think tank **Sens du service public**, lancé mercredi.

CRISE DE CONFIANCE

La gestion de la crise sanitaire en France a été minée par le manque de confiance des Français à l'égard de leurs concitoyens, du gouvernement et des scientifiques, selon une note du Conseil d'analyse économique.

Capital/travail**EMPLOI**

«Les vraies formations ne se font pas en 40 heures»

Jean Castex a annoncé 1,4 milliard d'euros supplémentaires pour la formation des privés d'emploi et des salariés dans les grandes PME. De l'argent qui va se déverser dans un système marchandisé et individualisé, selon deux connaisseurs du secteur.

Il y a huit jours, Jean Castex annonçait un plan pour la formation professionnelle de «1,4 milliard d'euros supplémentaires sur 2021 et 2022, dont 900 millions dès cette année». Les entreprises devraient capter le plus gros de ces crédits dédiés à la crise sanitaire et réaffectés. 600 millions sont en effet fléchés vers les grosses PME et 560 millions seront distribués par Pôle emploi «pour ouvrir les nouvelles formations (en entreprise) à l'ensemble des demandeurs d'emploi», dit le premier ministre, afin de former 1,4 million de demandeurs d'emploi. De quoi pourvoir la France en emplois répondant aux enjeux des transitions numérique et écologique ? Pas si sûr. Ce qu'exposent l'économiste Didier Gelot et Djamel Teskouk, conseiller confédéral CGT en charge de la formation professionnelle, dans une somme historique sur la formation professionnelle (1).

Avant d'envisager les annonces de Jean Castex, comment expliquez-vous que la formation professionnelle n'apparaisse pas dans les préoccupations des Français, encore moins dans le débat public ?

DIDIER GELOT Les formations professionnelles n'aboutissent pas toutes à l'obtention de qualifications reconnues. Celles courtes, de 40 heures maximum, au «poste de travail», ne se traduisent généralement ni en termes de salaire, ni en promotion. C'est pourtant la vocation de la formation professionnelle telle que pensée par la loi de 1971. L'autre raison réside dans le fait que les organisations syndicales ne se saisissent que rarement de cette matière. Elles sont beaucoup plus appelées à prendre position sur des restructurations, des problèmes d'emploi, de salaires. La formation professionnelle n'a jamais été vue comme un outil pour répondre aux questions du travail, pour changer la société. En revanche, lorsqu'on interroge individuellement ces salariés sur le sujet, leur intérêt est fort. C'est contradictoire.

DJAMAL TESKOUK C'est aussi dû aux inégalités d'accès. Celles-ci dépendent de la taille de l'entreprise dans laquelle on travaille et de la catégorie socioprofessionnelle à laquelle on appartient. Or, historiquement, le syndicalisme dit de contestation s'est plus appuyé sur les basses catégories, qui en bénéficient



«La formation professionnelle n'a jamais été vue comme un outil pour répondre aux questions du travail, pour changer la société», déplore le sociologue **Didier Gelot**. Romain Beurrier/REA

peu et qui, quand elles y accèdent, ne leur rapportent pas grand-chose en termes d'évolution de carrière ni de salaires.

Le plan Castex annoncé il y a huit jours permet-il de renverser la vapeur ?

DIDIER GELOT Non, car il suit la logique «adéquationniste» en vigueur, selon laquelle la formation professionnelle doit répondre aux besoins immédiats de main-d'œuvre des employeurs. On forme donc des gens sur un nouveau logiciel, une nouvelle machine. Jean Castex s'inscrit dans ce schéma en débloquant de l'argent pour financer des formations courtes afin de répondre aux «métiers en tension». Or, ces métiers, nous les connaissons bien. Voilà des années qu'ils ne fidélisent plus les travailleurs, car ils sont mal payés et dévalorisés. Et les vraies formations professionnelles ne se font pas en 40 heures.

DJAMAL TESKOUK Il y a bien eu une période où les gens peu qualifiés avaient accès à des formations longues pour évoluer en interne, devenir les ingénieurs maison. Depuis une dizaine d'années, cette logique s'est inversée. On a commencé à détruire des postes qualifiés au gré des réorganisations, filialisations, délocalisations. Les entreprises se sont «recentrées sur leur cœur de métier», en externalisant toutes les activités jugées annexes, rejetant les salariés chez des sous-traitants dépourvus des moyens de formation. L'idée suivie est que tout ce qui est perçu comme un avantage en faveur du salarié est coûteux. La formation professionnelle en fait partie.

DIDIER GELOT Dès lors, plus on travaille dans une entreprise en bout de chaîne de sous-traitance, moins on a accès à la formation. C'est pourtant ces travailleurs qui devraient y avoir accès.

Les employeurs n'ont-ils pas intérêt à former leurs salariés ?

DJAMAL TESKOUK On est passé d'une obligation nationale de formation à une incitation faite aux entreprises de formation. Ce changement de vocable signifie un total renversement. Ce n'est plus à la société et aux entreprises de pourvoir à la formation, mais au salarié, à l'individu, de se prendre en charge en vue de se former. Et si possible hors du temps de travail, sur ses deniers personnels. Comme pour la santé, la retraite, la responsabilité a été transférée.

De quand date ce basculement ?

DJAMAL TESKOUK La réforme Pénicaud de 2018 parachève ce basculement. Et les annonces Castex s'y inscrivent en droite ligne. Mais nous montrons dans notre livre comment la réforme de 2014 menée sous Hollande a prépositionné tous les outils de ●●●

Capital/travail

●●● « Les formations ne se font pas en 40 heures »

marchandisation de la formation professionnelle nécessaires à la réforme Pénicaud. Dont le compte personnel de formation (CPF), qui avait été présenté comme une contrepartie aux régressions des lois Rebsamen et El Khomri, organisant la flexibilisation du travail et la diminution de son « coût ».

DIDIER GELOT La réforme Pénicaud en est le point d'orgue puisqu'elle achève la marchandisation de la formation et la sort des « coûts du travail ». Les employeurs ne sont plus obligés de financer la formation professionnelle mais sont incités à le faire. La grande nouveauté de 2018 est la monétisation du CPF. L'argument était de permettre au travailleur de trouver plus facilement la formation dont il a besoin. La réalité est tout autre et les margoulin s'y sont engouffrés. À tel point que, quand vous vous connectez au site du CPF, un avertissement vous met en garde contre ces phénomènes de harcèlement, d'abus et d'arnaques. Forcément, puisqu'il n'y a plus de contrôle public sur les offres. Dès lors, le plan Castex ne répondra pas aux questions posées par les mutations du travail liées aux transitions numériques et écologiques.

Quelles solutions prônez-vous pour réaffirmer l'intérêt de la formation professionnelle ?

DJAMAL TESKOUK Aujourd'hui, L'État a fait main basse sur l'essentiel des fonds mutualisés et décide de tout. Fixer des priorités nationales est utile. Encore faut-il donner les moyens. Or, France compétences affiche des déficits.

DIDIER GELOT Les efforts à produire sont gigantesques si l'on ne veut pas rater les transitions. Mettons donc fin aux exonérations de cotisations employeurs afin de financer les besoins. Nous proposons aussi un droit de formation initiale différée en faveur des travailleurs qui n'ont pu en suivre une. Et réinventons le contrat individuel de formation (CIF) pour redonner du temps long aux salariés. Car les transitions professionnelles ne se font pas en 40 heures. ●

ENTRETIEN RÉALISÉ PAR
STÉPHANE GUÉRARD

(1) 1971-2021. Retour sur 50 ans de formation professionnelle. Éditions du Croquant, 13 euros.

CONJONCTURE

Le retour de l'épouvantail de l'inflation

La flambée des cours de l'énergie fait grimper les prix. Les banquiers centraux crient au loup, mais craignent surtout des augmentations des salaires.

Alerte rouge. La flambée des prix de l'énergie fait monter les prix. Selon l'Insee, leur hausse devrait rester au-dessus des 2 %. Dans le détail, l'inflation atteindrait 2,3 % en octobre, puis refluerait légèrement (2,1 % prévus en décembre), « sous l'hypothèse de stabilité des cours d'ici à la fin de l'année ». Autrement dit, si jamais ces derniers ne bougent plus. Cette augmentation des prix de l'énergie, explique l'Insee, est plus fortement ressentie par « les habitants des zones rurales, plus dépendants de la voiture pour leurs trajets ».

Et la spéculation boursière ?

En franchissant le seuil des 2 %, le retour de l'inflation, même s'il est dû en grosse partie à la reprise économique, a réveillé les banquiers centraux. Non pas en raison des prix de l'énergie et des pénuries de matières premières car, explique Christine Lagarde, « notre politique monétaire ne peut pas influencer directement sur ces phénomènes », mais en raison de « l'évolution des salaires », assure la présidente de la Banque centrale européenne. Ce que les économistes appellent « l'effet de second tour ». À savoir, une hausse générale des prix qui entraîne une hausse des salaires, laquelle entraîne une hausse des prix. Une spirale inflationniste qui a pour conséquence une baisse de la valeur des patrimoines.



Jean-Claude Moschetti/REA

Une vision de classe surtout, qui consiste à omettre le fait que la spéculation boursière autour de la pénurie de matières premières ou d'énergie, ainsi que des actifs immobiliers, est à « imputer à la politique monétaire qui consiste à créer énormément de monnaie », relève Denis Durand, économiste du PCF. Or, ajoute-t-il, jamais n'est posée la question de l'inflation financière. En revanche, agiter la menace d'une remontée des taux permet aux banques centrales d'envoyer un signal aux chefs d'entreprise et aux gouvernements pour qu'ils poursuivent la rigueur salariale.

Dans sa prévision, avec 6,25 % de croissance en 2021, selon la prévision

de l'Insee, contre - 8 % en 2020, la France n'a toujours pas retrouvé son niveau d'avant la crise. 514 000 emplois seraient créés en 2021, contre les 293 000 détruits l'an dernier. Le taux de chômage baisserait dès le troisième trimestre, à 7,6 %, « soit quasiment un point de moins que deux ans plus tôt », note l'Insee. Mais, en réalité, poursuit Denis Durand, la plupart de ces emplois sont « sous-payés, précaires et peu qualifiés ».

De plus, les perspectives sont moins optimistes et de nombreux économistes craignent une période de « stagflation », la combinaison entre une croissance faible et une inflation forte. ●

CLOTILDE MATHIEU

Santé Colère des prestataires à domicile contre la baisse des tarifs de la Sécu

Plusieurs centaines de prestataires de santé à domicile (Psad) ont manifesté mercredi à Paris contre les baisses de tarifs prévues dans le budget de la Sécurité sociale. « Nos patients sont précieux, on veut les soigner au mieux », scandaient les professionnels, qui répondaient à l'appel des trois principales fédérations du secteur, l'Upsadi, le Snadom et la Fedepsad. Une délégation devait être reçue mercredi après-midi par le cabinet d'Olivier Véran, pour demander la renégociation des conditions tarifaires et le « gel des mesures d'économies » inscrites au projet de budget 2022 de la Sécu. Les Psad assurent le suivi de 2,5 millions de patients au total, dont 1,4 million souffrant d'apnée du sommeil, 265 000 d'insuffisance respiratoire, et 80 000 de diabète insulino-dépendant. Pendant la crise du Covid, le secteur a « permis de soulager l'hôpital » en facilitant le retour à domicile de quelque 60 000 malades nécessitant une oxygénothérapie. ●

C. R.

Salaires À Beaune, la lutte se poursuit pour les travailleurs d'Aldi

En grève depuis le jeudi 23 septembre, les salariés de l'enseigne discount de Beaune (Côte-d'Or) ne comptent pas relâcher la pression. Confrontés à des écarts de rémunération selon leur site (un salarié de l'entrepôt de Beaune gagnerait 3 000 euros de moins par an qu'un de ses collègues d'un autre département), les employés de la succursale représentés par la CGT et SUD ont réclamé une « augmentation et une harmonisation des salaires » à leur direction, en plus d'une amélioration des conditions de travail. Loin de s'ouvrir à la négociation, la direction du site de Beaune a assigné la semaine dernière 39 salariés grévistes devant la justice, qui a tranché pour l'ouverture d'une procédure de médiation. À l'aube d'une seconde rencontre avec le juge ce mercredi, Aldi avait seulement proposé d'avancer à janvier les négociations annuelles obligatoires. Insuffisant pour les syndicats, qui ont décidé de poursuivre la grève. ●

M. T.

Transports La concurrence du rail attendue en gare

L'Union européenne a consacré 2021 comme « l'Année européenne du rail ». Les organisations syndicales de cheminots CGT, FO, CFTC et CFDT, regroupées au sein de la Fédération européenne des transports, ont décidé de la célébrer à leur façon. Elles organisent ce jeudi 7 octobre, à 11 heures, un rassemblement devant la gare de l'Est, à Paris. Elles entendent accueillir le Connecting Europe Express, un train affrété par l'Union européenne pour faire « comprendre les défis du rail ». Il s'agit, pour ces organisations, de dénoncer l'ouverture à la concurrence et ses corollaires : le dumping social pour les salariés et la dégradation du service pour les usagers, avec des fermetures de gares et de lignes. La CGT cheminots, qui rappelle que « la BCE a déversé 2 000 milliards d'euros sur les marchés financiers ces dernières années », estime que les moyens existent pour financer un véritable service public du rail. ●

P. L.